



Nations Unies

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

**Dix-septième session
(22-25 mai et 12 septembre 2012)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 39**



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 39

**Rapport du Comité
de haut niveau
pour la coopération Sud-Sud**

**Dix-septième session
(22-25 mai et 12 septembre 2012)**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa dix-septième session	1
II. Réunion plénière de haut niveau	5
A. Ouverture de la session	5
B. Présentation des rapports d'activité	5
C. Débat	5
III. Débat thématique : « Promouvoir les transformations socioéconomiques par le développement des infrastructures, la création d'emplois, la cohésion sociale et le transfert des technologies utiles au moyen de la coopération Sud-Sud »	11
IV. Rapport du Groupe de travail	15
V. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité	16
VI. Projet de rapport	17
VII. Clôture de la session	18
VIII. Questions d'organisation	19
A. Date et lieu de la session	19
B. Participation	19
C. Élection des membres du Bureau	19
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	20
Annexes	
I. Liste des participants à la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	21
II. Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était saisi à sa dix-septième session	23

Chapitre I

Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa dix-septième session

1. À sa dix-septième session, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a adopté les décisions suivantes :

Décision 17/1 Coopération Sud-Sud

Le Comité de haut niveau,

Réaffirmant la résolution 33/134 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978, dans laquelle l'Assemblée a fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement¹,

Réaffirmant également le document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi du 1^{er} au 3 décembre 2009, repris dans la résolution 64/222 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2009²,

Notant que la structure de l'aide s'est considérablement modifiée durant la décennie en cours avec l'apparition de nouveaux fournisseurs d'aide et de stratégies de partenariat inédites ayant recours à de nouvelles modalités de coopération, ce qui a contribué à accroître l'apport de ressources, et notant en outre que l'action conjuguée de l'aide au développement, des investissements privés, du commerce et des nouveaux acteurs du développement offre de nouvelles possibilités de tirer parti des ressources du secteur privé au bénéfice de l'aide,

Réitérant son appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire qui fournit des ressources supplémentaires fort nécessaires à la mise en œuvre des programmes de développement,

Conscient de l'importance que revêt la coopération Sud-Sud, de la singularité de son histoire et de ses particularités, et soulignant qu'il faudrait la considérer comme l'expression de la solidarité et de la coopération entre les pays, fondée sur des expériences et des objectifs partagés, et que les deux formes de coopération existantes appuient un programme de développement axé sur les besoins et les attentes spécifiques des pays en développement, constatant par ailleurs que la coopération Sud-Sud complète la coopération Nord-Sud plus qu'elle ne se substitue à elle et prenant note du rôle que jouent les pays en développement à revenu intermédiaire en qualité de fournisseurs et de bénéficiaires de prestations de coopération pour le développement,

Demandant aux pays en développement, qui doivent être guidés par un esprit commun de solidarité et agir selon leurs capacités, de soutenir la mise en œuvre effective du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et corr.), chap. I.

² Résolution 64/222 de l'Assemblée générale, annexe.

décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)³ et du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit⁴, dans les domaines de coopération fixés d'un commun accord dans le cadre de la coopération Sud-Sud, laquelle doit compléter la coopération Nord-Sud et non se substituer à elle,

Rappelant sa décision 16/1, relative aux mesures nécessaires à l'application du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

1. *Prend note* des rapports sur l'état de la coopération Sud-Sud intitulés « Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud »⁵ et « Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement »⁶;

2. *Prend note également* du Plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire⁷, et, considérant que ces directives sont appelées à évoluer, demande au Secrétariat, en les mettant à jour, de prendre en compte les perspectives, préoccupations, idées et expériences des États Membres et décide de reprendre leur examen à sa dix-huitième session;

3. *Souligne* qu'il est un organe intergouvernemental important chargé, dans le système des Nations Unies, d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, ainsi que le soutien apporté à ces formes de coopération, à l'échelle mondiale et à celle du système de l'ONU, et, à cet égard, appelle l'attention sur la nécessité d'évaluer l'efficacité de ses travaux et procédures;

4. *Prend acte* du fait que les coopérations Sud-Sud, triangulaire et Nord-Sud partagent des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et encourage les États Membres et les organisations concernées à partager l'expérience qu'ils ont acquise en fournissant des services liés à la coopération en matière de développement, afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'arrêter le programme de développement de l'ONU après 2015;

5. *Réaffirme* qu'il importe de resserrer la coopération Sud-Sud, surtout dans la situation économique internationale actuelle, et affirme de nouveau son appui à la coopération Sud-Sud en tant que moyen de soutenir les efforts de développement des pays en développement et aussi d'accroître leur participation à l'économie mondiale;

³ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 11.II.A.1), chap. II.

⁴ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty, Kazakhstan, 28 et 29 août 2003* (A/CONF.202/3), annexe I.

⁵ SSC/17/1.

⁶ SSC/17/2.

⁷ Voir SSC/17/3.

6. *Invite* les fonds, programmes et organismes spécialisés du système des Nations Unies, conformément à leurs propres mandats et programmes de travail et aux priorités fixées par leurs organes directeurs, à prendre des mesures concrètes en vue de systématiser l'appui à la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, et à aider ainsi les pays en développement à se doter des capacités nécessaires pour tirer le meilleur parti de cette coopération et en accentuer les effets;

7. *Constate* qu'il faut mobiliser des ressources adéquates en vue de renforcer la coopération Sud-Sud et, à ce propos, invite tous les pays en mesure de le faire, notamment les pays pourvoyeurs d'aide, à verser des contributions pour appuyer cette coopération, notamment par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement et du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud;

8. *Réaffirme* le mandat du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, entité autonome hébergée par le Programme des Nations Unies pour le développement qui est chargée de coordonner la promotion et la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire aux fins du développement, à l'échelle mondiale et à celle du système des Nations Unies, décide de nommer ce groupe « Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud », et demande au Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, dans le cadre de son rapport d'ensemble sur la dix-huitième session du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, de formuler des recommandations concrètes visant à renforcer les capacités du Bureau, notamment en matière de réactivité, d'efficacité et de qualité de ses prestations, selon qu'il conviendra, afin de lui donner les moyens d'appuyer la prise en compte systématique de la coopération Sud-Sud dans l'ensemble des organismes de développement du système des Nations Unies;

9. *Invite* les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies à envisager, dans le cadre d'un débat élargi, tenu au niveau des conseils, sur les mesures relatives à l'amortissement des coûts, de réduire les frais de participation aux coûts imputés au budget des programmes et projets de coopération Sud-Sud mis en œuvre avec leur appui;

10. *Décide* d'examiner le rapport du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies⁸ et la note du Secrétaire général⁹, dans le cadre de son programme de travail et des documents dont il est saisi à sa dix-septième session, de tenir un débat sur les recommandations qui y sont formulées et de se prononcer sur la question;

11. *Décide aussi* que la présente décision sera soumise pour étude dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

12. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet, à sa dix-huitième session, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente décision.

⁸ Voir A/66/717.

⁹ A/66/717/Add.1.

Décision 17/2
Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Le Comité de haut niveau,

Prenant en considération les vues exprimées à sa dix-septième session,

Approuve l'ordre du jour provisoire ci-après de sa dix-huitième session, qui doit se tenir en 2014 :

1. Ouverture de la session.
2. Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, en tenant compte du rôle complémentaire que joue la coopération Sud-Sud dans l'application des textes issus des grandes conférences des Nations Unies dans les secteurs économique, social et dans les secteurs connexes.
3. Mesures de suivi découlant des sessions précédentes du Comité de haut niveau, notamment à sa dix-septième session en 2012, y compris des mesures prises à la suite de l'examen du rapport du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies et de la note connexe du Secrétaire général, ainsi que de l'examen du Plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, comme noté par le Comité de haut niveau à sa dix-septième session.
4. Examen du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 17/1 du Comité de haut niveau, y compris des mesures prises par le système des Nations Unies à l'appui de la coopération Sud-Sud.
5. Débat thématique (thème devant être arrêté à l'issue de consultations qui seront organisées avec les États Membres par le Bureau du Comité de haut niveau).
6. Adoption du rapport du Groupe de travail.
7. Approbation de l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Comité de haut niveau.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité de haut niveau sur les travaux de sa dix-huitième session.

Chapitre II

Réunion plénière de haut niveau

A. Ouverture de la session

2. À la 1^{re} séance, le 22 mai 2012, le Président de la dix-septième session du Comité, le représentant d'Antigua-et-Barbuda, a ouvert la session et fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, le Président de l'Assemblée générale a fait une déclaration.
4. À la même séance également, le Président de la seizième session du Comité de haut niveau a fait une déclaration.
5. Toujours à la même séance, l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait une déclaration.
6. Également à la 1^{re} séance, la Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait une déclaration.

B. Présentation des rapports d'activité

7. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 22 mai 2012, et à sa 3^e séance, le 23 mai, le Comité a examiné les points 2, 3 et 4 de son ordre du jour.
8. Le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a présenté les rapports suivants :
 - a) Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (SSC/17/1);
 - b) Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (SSC/17/2);
 - c) Note du Secrétaire général sur le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (SSC/17/3).

En présentant les rapports, le Directeur a aussi appelé l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies et sur une note connexe du Secrétaire général (voir A/66/717 et Add.1).

C. Débat

9. Tous les intervenants ayant salué le grand intérêt que présentent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, l'atmosphère générale du débat au Comité était très positive. Les représentants de groupes de pays et de certains États ont tous relevé que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire jouaient un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs de développement, en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux orateurs

ont chanté la même antienne : ces formes de coopération sont de nature à transformer le panorama international du développement.

10. Les pays en développement ont unanimement réaffirmé leur engagement politique et leur appui énergétique en faveur de la coopération Sud-Sud. Selon eux, cette forme de coopération vient compléter la coopération Nord-Sud, pas la remplacer, et atteste d'un engagement collectif fondé sur le principe de la solidarité et sur des prémisses, conditions et objectifs correspondant à l'histoire et à la situation politique des pays en développement et à leurs besoins et attentes. C'est pourquoi la coopération Sud-Sud doit faire l'objet d'une campagne de promotion spéciale, tel que réaffirmé dans le document final de Nairobi. Les pays en développement ont tous déploré le fait que le rapport du Corps commun d'inspection sur son examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies ne figure pas à l'ordre du jour officiel du Comité et ils ont demandé qu'il y soit inscrit et examiné comme il se doit.

11. Pour favoriser la coopération Sud-Sud, les délégations ont estimé qu'il fallait renforcer les mécanismes institutionnels en place. Elles ont relevé que, dans le document final de Nairobi et les résolutions de l'Assemblée générale sur la question, il avait maintes fois été demandé au Secrétaire général de prendre, en consultation avec les États Membres, des mesures concrètes visant à renforcer le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud en vue d'en faire une entité indépendante et un pôle de coordination de la coopération. Un représentant a fait observer que les ressources de base du Groupe spécial avaient diminué alors même qu'on en attendait bien plus de lui depuis quelques années. Une organisation intergouvernementale représentant un groupe d'États a fait observer qu'elle avait bénéficié des services et de l'appui du Groupe spécial. Par ailleurs, elle a constaté avec intérêt et préoccupation que, vu les espoirs placés dans le Groupe spécial et dans ses mandats actuels, y compris ceux nourris par l'Assemblée générale, ses capacités devaient être renforcées.

12. Il a été relevé que le Groupe spécial avait réussi à créer un espace où les organismes de l'ONU, les États Membres, le secteur privé et les agences de développement non gouvernementales pouvaient forger des partenariats ouverts au service d'un développement utile. On a estimé que le statut, les fonctions et les ressources du Groupe spécial devaient être renforcés de façon à ce que celui-ci puisse appuyer, suivre, analyser et étudier la dynamique de la coopération Sud-Sud et définir et appliquer des mesures concrètes. Une délégation s'est dite « ouverte » à la possibilité d'intégrer le Groupe spécial dans le système des Nations Unies. Certaines délégations ont vivement recommandé de renforcer le suivi et la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires et du document final de Nairobi. Plusieurs intervenants ont affirmé qu'il était nécessaire de mener des consultations intergouvernementales concernant le renforcement du Groupe spécial, mais que celles-ci n'avaient pas encore débuté.

13. Certaines délégations se sont félicitées de l'élaboration du projet de plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Selon plusieurs intervenants toutefois, les directives en question sont destinées aux organismes de l'ONU et non aux pays, lesquels doivent aborder la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avec souplesse et pragmatisme. Un groupe de pays a estimé que les

directives servaient à assurer le suivi de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue en 2009 à Nairobi.

14. Évoquant le rapport du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud-Sud, des pays en développement ont demandé que les organismes, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, y compris les commissions régionales, créent des dispositifs institutionnels et financiers dans leurs domaines de compétence ou renforcent ceux qui sont déjà en place, dans le respect des directives fixées par le Comité et des résolutions applicables de l'Assemblée générale. À cet égard, il a été proposé que le Comité présente les directives opérationnelles pour qu'elles soient passées en revue à l'occasion de l'examen quadriennal complet, qui doit être réalisé en novembre 2012.

15. Dans le cadre du débat sur le rôle et le statut spécial de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, les pays en développement se sont élevés contre les références faites au « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement » dans le projet de « Plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire », car il ne s'agissait pas d'un document issu d'un mécanisme des Nations Unies. Ils ont souligné que ce document ne devrait pas être considéré comme une source d'orientation concernant les mécanismes des Nations Unies. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, il faut ménager aux pays en développement une certaine marge de décision. C'est pourquoi on ne peut les enfermer dans un carcan de règles ou de conditions rigides, même au nom de l'efficacité de l'aide. D'aucuns ont affirmé que l'efficacité de l'aide devait être jugée à l'aune des résultats obtenus au cas par cas et qu'on ne pouvait appliquer aucun critère général. Par ailleurs, il existe une opposition paradigmatique entre l'aide Nord-Sud et l'aide Sud-Sud qu'aucune approche classique ne peut briser.

16. De l'avis général, la coopération Sud-Sud ne doit pas être perçue comme un moyen de compenser le déclin du soutien apporté par le Nord aux pays les moins avancés. Un certain nombre de délégations ont exhorté les pays développés à ne pas renoncer à verser l'aide promise.

17. Bon nombre de pays développés ont affirmé que si les promesses devaient effectivement être tenues, il fallait également, compte tenu de l'évolution rapide du panorama international, aller au-delà de la coopération traditionnelle et tenir compte des possibilités offertes par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de l'expérience acquise dans le domaine du développement. Toutefois, il faut être ouvert à la possibilité de partager les enseignements tirés des différents modèles de coopération pour le développement et mieux comprendre leurs avantages, complémentarités et synergies.

18. Un groupe de pays développés a rappelé que des principes connus de tous les acteurs du développement avaient été évoqués à l'occasion du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement tenu à Busan (République de Corée), y compris le Plan d'action de Buenos Aires (1978) et le document final de Nairobi (2009), et que toutes les formes de partenariat pour le développement devaient reposer sur ces principes. L'objectif est que le développement – non simplement l'aide – soit efficace. Les participants au Forum de Busan ont considéré que la nature, les modalités et les fonctions de la coopération Sud-Sud n'étaient pas les mêmes que celles de la coopération Nord-Sud, et que les principes, engagements

et mesures décidées dans le document final de Busan seraient la référence que les partenaires Sud-Sud pourraient suivre s'ils le souhaitaient.

19. Sachant que les pays en développement sont devenus des acteurs économiques de premier plan, que les ressources émanant du commerce, des investissements, des envois de fonds, du secteur privé et d'associations philanthropiques sont largement supérieures à l'aide publique au développement, et que trois des cinq premiers partenaires commerciaux des pays les moins avancés sont d'autres pays en développement, une délégation a avancé que l'écart entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires était de moins en moins notable. Un tiers des investissements directs étrangers proviennent aujourd'hui des pays en développement. Une délégation a fait observer que cette nouvelle donne imposait de définir un ensemble de normes internationales applicables à toutes les formes d'assistance. Les pays en développement se sont déclarés préoccupés par le fait que des indicateurs qui changent constamment soient utilisés comme base pour codifier l'influence de la coopération Sud-Sud.

20. Certaines délégations ont estimé qu'il n'y avait pas de contradiction fondamentale entre les objectifs visés par la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Selon elles, il faut définir un nouveau partenariat mondial pour le développement dont ces trois formes de coopération feraient partie.

21. Les intervenants ont relevé que la coopération Sud-Sud avait une place de plus en plus importante : projets d'intégration régionaux, initiatives novatrices intrarégionales et cadres bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Bon nombre d'orateurs ont souligné que la coopération Sud-Sud jouait un rôle important à plusieurs égards : pour transférer les technologies, faciliter l'accès au marché, fournir l'aide au développement et orienter les flux d'investissement. La connectivité grandissante dans les pays en développement et entre eux a ouvert de nouvelles perspectives dans le domaine de la coopération Sud-Sud, et plusieurs orateurs ont mis en avant les initiatives en cours et prévues concernant la création de portails Internet de mise en commun des connaissances.

22. Demandant que l'on donne plus d'envergure à la coopération Sud-Sud et qu'on l'organise officiellement, d'aucuns ont fait remarquer que, globalement, les pays du Sud disposaient de mécanismes efficaces de partage des connaissances, de moyens de développement établis, de solutions éprouvées de renforcement des capacités institutionnelles et de technologies abordables et adaptées dans les domaines de la sécurité alimentaire, des changements climatiques et de la recherche sur le VIH/sida. En outre, le Sud est une mine de solutions utiles et éprouvées aux problèmes en matière de développement, dont les pays en développement sans littoral pourraient tirer avantage. Il faut que la coopération Sud-Sud soit essentiellement axée sur les priorités des pays les moins avancés, comme le préconise le Programme d'action d'Istanbul. Bon nombre d'intervenants ont relevé que la mauvaise situation macroéconomique continuait d'entraver le développement de certains groupes de pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. D'autres ont insisté sur le fait que la génération de capacités de production et la création d'emplois faisaient partie des premières priorités de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

23. Le vent du changement qui souffle comme jamais sur le monde a indéniablement fait ressortir la nécessité d'intensifier la coopération Sud-Sud. L'Organisation des Nations Unies a un important rôle à jouer dans l'intensification et la généralisation de cette forme de coopération, question intersectorielle qui se trouve au cœur du programme d'action pour le développement de tous ses fonds, programmes et institutions spécialisées, à New York et sur le terrain. Les représentants ont souligné qu'il fallait définir un projet à long terme et des dispositions à l'échelle mondiale afin de tirer le meilleur parti des effets de la coopération Sud-Sud.

24. Quoique reconnaissant l'importante contribution apportée par le Sud dans le maintien de la croissance mondiale au milieu de la tourmente économique et financière, un certain nombre de représentants ont souligné que même les pays en développement qui connaissent une croissance rapide ont continué de se heurter à de graves problèmes, notamment la pauvreté persistante, le creusement des inégalités et l'exclusion économique et sociale. De fait, la plupart des pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire qui ont compensé l'effondrement de l'aide publique au développement dont ils bénéficiaient en appliquant des méthodes novatrices de coopération Sud-Sud.

25. Parmi les grands thèmes abordés au débat figurait le rôle essentiel que joue le système des Nations Unies dans l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, notamment celui des organes régionaux et sous-régionaux. De nombreux intervenants ont salué le fait que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies faisaient aujourd'hui une plus large place à la coopération Sud-Sud, tandis que d'autres ont fait observer qu'on pouvait encore faire de gros progrès dans ce sens. Ainsi, le rapport du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud-Sud a suscité un intérêt particulier. Plusieurs délégations ont déploré que l'examen de ce rapport ne soit pas inscrit à l'ordre du jour officiel du Comité et ont demandé qu'il le soit. Une délégation a affirmé que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies devraient, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection, tenir compte des priorités fixées par leurs propres organes directeurs. Elle a engagé l'Administratrice du PNUD à consulter le Conseil d'administration du Programme sur le sujet dans la perspective de l'élaboration des prochains plan stratégique et budget intégré.

26. Un certain nombre de délégations ont rappelé que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire faisaient intervenir un vaste éventail de participants : outre les autorités publiques, les acteurs les plus influents étaient le secteur privé, la société civile et les établissements universitaires. Cette forme de coopération est considérée comme un nouveau type de partenariat mondial pour le développement, qui se compose de toutes les parties intéressées, tant celles qui ont toujours participé à ces activités que celles qui débutent. Aussi est-il important de coordonner les orientations et l'action pour assurer l'utilisation optimale des ressources.

27. On a remarqué que les pays en développement étaient de plus en plus compétitifs sur le plan international, à la fois en termes de production et d'investissement. Dans le Sud, le secteur privé commence à jouer un rôle actif qui va au-delà des simples partenariats inter-États pour le développement. Bon nombre d'institutions multilatérales de développement ne relevant pas de l'Organisation de coopération et de développement économiques jouent également un rôle, notamment

en procédant à des virements directs de fonds ou en concluant des partenariats avec des États ou des agents non étatiques.

28. L'effet favorable de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la modernisation des infrastructures de transport et de communication a été évoqué par un certain nombre d'intervenants, en particulier par ceux issus de pays sans littoral. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays en développement, a cité une étude réalisée par la Banque mondiale sur le coût de l'activité économique, qui montre que ce coût est nettement plus élevé pour les pays sans littoral. Cette délégation a préconisé que l'on mette en place un « régime préférentiel d'investissement » prévoyant des allègements fiscaux et des garanties de crédit et des risques, de façon à encourager les entreprises du Sud à investir dans l'infrastructure et la capacité de production des pays en développement sans littoral.

29. Une délégation a relevé quelques points de divergence avec les rapports dont le Comité était saisi. Le secrétariat en a pris bonne note.

30. Douze programmes et institutions spécialisées ont pris part au débat général et présenté un vaste éventail d'activités, d'initiatives et de mécanismes d'échange Sud-Sud. Certains ont précisé que des stratégies et dispositifs spéciaux avaient été créés pour faire une place à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et tous ont décrit les activités opérationnelles qui attestent de l'importance que l'on accorde aujourd'hui à cette forme d'aide. Il est ressorti du débat que la réunion du Comité avait été l'occasion de se pencher sur le rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le traitement des questions touchant le développement durable, lesquelles doivent être examinées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra en juin 2012.

Chapitre III

Débat thématique : « Promouvoir des transformations socioéconomiques par le développement des infrastructures, la création d'emplois, la cohésion sociale et le transfert des technologies utiles au moyen de la coopération Sud-Sud »

31. Le Comité a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 23 mai 2012.

32. Le représentant du Népal, qui a animé le débat thématique, a présenté l'orateur principal et les cinq intervenants¹⁰.

33. Le débat thématique du Comité, tenu le 23 mai, portait sur le rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la promotion des transformations socioéconomiques par le développement des infrastructures, la création d'emplois, la cohésion sociale et le transfert des technologies utiles. Pour ouvrir le débat, l'animateur a relevé que les pays en développement comptaient pour un tiers du produit brut mondial, proportion qui devrait augmenter pour atteindre 50 % d'ici à 2015. La question est de savoir comment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent tirer parti de cette forte croissance pour engendrer une transformation socioéconomique globale du Sud.

34. Les cinq experts qui ont présenté un exposé pendant le débat général ont tous abordé un aspect différent de la question.

Exposé liminaire

35. Dans son exposé liminaire, la Directrice exécutive adjointe du PNUE a souligné l'importance des politiques et des programmes de coopération Sud-Sud pour la gestion des changements environnementaux. Ne pas remédier aux problèmes écologiques compromettrait la durabilité de tous les gains de développement, y compris ceux obtenus grâce à la coopération Sud-Sud. En 2010, plus de 90 % des catastrophes naturelles qui ont provoqué des déplacements de population – inondations, sécheresses et tempêtes – étaient liées au climat. Si l'on mettait en place des infrastructures et des capacités environnementales pour faire face aux mutations écologiques, on pourrait créer des emplois décents et renforcer la cohésion; sinon, on s'exposerait à des conséquences néfastes. C'est l'accélération des changements environnementaux, y compris des changements climatiques, qui gouvernera les choix des pays en termes de développement. Il importe au plus haut point que la coopération internationale, en particulier la coopération Sud-Sud, permette de susciter des réponses collectives aux problèmes communs. Les pays en développement ont beaucoup à apprendre les uns des autres et la coopération Sud-Sud peut leur apporter les moyens dont ils ont besoin pour leur transformation et leur adaptation. C'est dans ce sens que le PNUE a conçu un portail Web, le South-South Cooperation Exchange Mechanism (mécanisme d'échange d'informations pour la coopération Sud-Sud). La Directrice exécutive adjointe a officiellement inauguré le mécanisme, qui est destiné à promouvoir l'échange d'informations, à

¹⁰ Les opinions exprimées par les intervenants ne sont pas nécessairement celles du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

élargir les réseaux de professionnels et à centraliser les articles, les comptes rendus, les études de cas, les blogues et autres outils favorisant la coopération Sud-Sud pour ce qui est des aspects liés à l'environnement.

Premier exposé

36. L'expert présentant le premier exposé, qui portait sur le rôle des banques d'import-export dans la promotion de la coopération Sud-Sud par le développement des infrastructures et sa contribution au développement socioéconomique, a expliqué en quoi l'atténuation des risques et le financement du commerce étaient propices aux liens essentiels qui unissent les pays du Sud, lesquels ont d'importantes retombées sur les plans économique et technique et sur le plan des services. Les activités de la Banque pour laquelle il travaille ont notamment permis d'améliorer la production de céréales vivrières, l'électrification rurale et le développement des infrastructures, projets par le biais desquels des entreprises indiennes ont favorisé le changement et la croissance socioéconomiques dans d'autres pays en développement. En facilitant le commerce et la création de « pôles de compétence » en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Banque a transféré le savoir-faire agricole et les techniques industrielles, concouru à la mise en place d'établissements de microfinancement, favorisé la croissance des coopératives et renforcé la compétitivité des petites et moyennes entreprises.

Deuxième exposé

37. L'expert présentant le deuxième exposé, qui portait sur le rôle que joue la coopération Sud-Sud dans le développement des infrastructures pour favoriser la transformation socioéconomique en Asie, a déclaré que le développement des infrastructures était en plein essor en Asie et que cet essor était en grande partie soutenu par la coopération Sud-Sud. Toutefois, si cette tendance devait engendrer la transformation et la cohésion sociales, il faudrait que plusieurs conditions soient remplies. Le coût environnemental et social doit être étudié et contrôlé; la répartition des coûts et bénéfices, tant sur le plan local qu'entre les partenaires du Sud concernés, doit être équitable; et les projets doivent être rentables à long terme. En Asie, le creusement des inégalités en matière de répartition des infrastructures est un problème qui doit être réglé. Une fois que ces problèmes seront réglés, il sera quand même difficile de prévoir les retombées globales en matière sociale, vu la complexité des interactions et la multiplicité des acteurs. Cependant, la coopération Sud-Sud au service du développement des infrastructures est un secteur porteur, car elle profite généralement à tous les partenaires, en particulier lorsque, comme c'est très souvent le cas en Asie, des liens culturels transcendent les frontières nationales.

Troisième exposé

38. L'expert présentant le troisième exposé, qui portait sur l'investissement à haute intensité d'emploi pour créer des emplois par le biais du développement des infrastructures, a affirmé que seul un tiers environ des pays avaient défini des objectifs en termes de création d'emplois à la phase de planification. Sachant que la création d'infrastructures est une activité requérant d'importants investissements, les décisions ont tendance à être prises par de petits groupes, ce qui donne souvent lieu à une croissance sans création d'emploi. Pour éviter cela, les entrepreneurs doivent tenir compte des problèmes et des facteurs permettant de multiplier les effets positifs, engager des consultations transparentes et ouvertes et faire intervenir

des acteurs locaux pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de leurs projets. Ils pourraient ainsi tirer au mieux profit des effets d'entraînement en amont et en aval, renforcer les marchés locaux et lutter contre les inégalités. Des études ont montré que les avantages qu'il y a à faire appel aux ressources locales sont considérables. À Madagascar, il est ressorti d'une comparaison établie entre des projets similaires dans le domaine du bâtiment que, par rapport à un projet pour lequel sont utilisés des éléments de construction modulaire d'importation, un projet faisant appel aux ressources locales coûtait 45 % de moins et générait des revenus cinq fois supérieurs pour les ouvriers. Dans les projets de coopération Sud-Sud, il importe de procéder à l'évaluation des répercussions sur l'emploi au niveau bilatéral et au niveau régional, en faisant participer des services interministériels et différentes parties prenantes. Adopter une démarche sectorielle permet aux pays de créer plus d'emplois et de mettre davantage à contribution la main-d'œuvre locale, qualifiée ou non qualifiée. On peut favoriser la coopération Sud-Sud dans le cadre d'instances régionales et d'autres mécanismes d'échange des connaissances, comme des séminaires régionaux, des réseaux universitaires et le jumelage d'établissements nationaux d'enseignement technique pour l'échange de personnel et d'informations sur les programmes.

Quatrième exposé

39. L'expert présentant le quatrième exposé, qui portait sur les moyens dont disposent les pays en développement pour s'entraider et avoir davantage accès aux médicaments essentiels grâce à la coopération Sud-Sud, a indiqué que, selon bon nombre de données empiriques, la coopération Sud-Sud intervenait dans le domaine de la santé, mais on ne se préoccupait guère de la cartographie. Les études menées par le Research and Information System for Developing Countries ont montré que, dans le domaine de la coopération au service de la santé, quatre grands pays en développement pesaient à eux-seuls quelque 200 millions de dollars par an. Un pays joue un rôle majeur dans le développement de systèmes de santé, y compris de l'industrie pharmaceutique. Deux pays en développement ont mis en place des programmes destinés à envoyer des médecins à l'étranger. Un certain nombre de pays ont assuré des formations médicales. Il semble que la collaboration Sud-Sud soit assez énergique en matière de prestation de soins de santé en Afrique, mais on ne dispose d'aucun travail de recherche systématique permettant d'établir sa portée. Dans le domaine de la biotechnologie, les auteurs originaires de pays en développement ont rédigé 8,2 % des plus de 640 000 articles publiés dans le monde entre 1994 et 2005. Seuls 3 % des articles étaient le fruit d'une collaboration Sud-Sud, alors que 40 % étaient le fruit d'une collaboration Nord-Nord. Dans le domaine de la recherche, la coopération Sud-Sud a permis de faire baisser le coût des médicaments, comme par exemple les traitements contre la méningite et le choléra. Pour promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine médical, il faut avant tout savoir comment faire correspondre les incitations économiques et les besoins réels en matière de recherche-développement.

Débat général

40. Dans le cadre du débat général qui a suivi, des représentants ont participé à une séance de questions-réponses sur les mesures que le Comité peut prendre pour favoriser et faciliter une meilleure intégration, dans les plans nationaux, de la coopération Sud-Sud au service du développement des infrastructures; sur l'étendue

de la coopération Sud-Sud dans le domaine médical; sur les conditions régissant les opérations de l'Export-Import Bank of India; et sur les moyens les plus efficaces de faire participer des pays développés à des activités de coopération triangulaire au service du développement des infrastructures.

41. Les experts ont souligné qu'il importait de combler les fossés institutionnels et les lacunes en matière de responsabilité et d'information pour remédier aux insuffisances causées par la dispersion de l'autorité et des responsabilités. Ce n'est que si le pays hôte prend les mesures nécessaires pour lever ces obstacles qu'il pourra espérer régler ces problèmes.

42. Pour ce qui est des conditions régissant le financement des exportations et des importations, l'expert a affirmé que la demande du marché et les accords bilatéraux étaient des facteurs essentiels.

43. Un expert a affirmé que les pays développés et les pays en développement s'accordaient pour dire qu'il était nécessaire d'investir davantage dans le développement des infrastructures. Pour obtenir un appui plus énergique de la part des pays développés dans le secteur de la santé, les pays en développement devraient définir leurs priorités et rapprocher différentes parties prenantes. Par ailleurs, la diaspora des pays en développement pourrait avoir un rôle multiplicateur certain.

Chapitre IV

Rapport du Groupe de travail

44. À sa 5^e séance, le 25 mai 2012, le Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour.

45. Le Président et Rapporteur du Groupe de travail et le Vice-Président du Comité ont indiqué que le Groupe de travail n'avait pas achevé ses travaux concernant deux projets de décision dont il était saisi. Le Groupe de travail recommandait donc au Comité de suspendre la dix-septième session, au lieu de la clôturer, et de la reprendre lorsqu'il aura achevé ses consultations et sera en mesure de présenter les projets de décision au Comité afin qu'il se prononce.

46. À la même séance, le Comité a approuvé la recommandation du Groupe de travail tendant à suspendre la session afin que les consultations se poursuivent sur ses décisions. En conséquence, la dix-septième session a été ajournée, et sera reprise lorsque le Groupe de travail aura achevé ses travaux et sera en mesure de présenter son rapport final et ses décisions au Comité afin que celui-ci se prononce à leur sujet.

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité

47. À sa 6^e séance, le 12 septembre 2012, le Comité a examiné les points 3, 6, 7, 8 et 9 de son ordre du jour.
48. À la même séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session (voir chap. I, décision 17/2).
49. Dans la même décision, le Comité a autorisé son président à tenir des consultations avec les représentants des États Membres afin de choisir le sujet du débat thématique de la dix-huitième session et à informer les États Membres de la décision prise à l'issue de ces consultations suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent procéder aux préparatifs voulus.

Chapitre VI

Projet de rapport

50. À sa 6^e séance, le 12 septembre 2012, le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour.
51. Le Rapporteur, Joshua Mugodo (Kenya), a présenté le projet de rapport du Comité.
52. Le Comité a adopté le projet de rapport et chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main.

Chapitre VII

Clôture de la session

53. À la 6^e séance, le 12 septembre 2012, un discours de clôture a été prononcé par le Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.
54. À la même séance, le représentant de l'Argentine et le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud ont également fait des déclarations de clôture.

Chapitre VIII

Questions d'organisation

A. Date et lieu de la session

55. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a tenu sa dix-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 25 mai et le 12 septembre 2012. Il a tenu six séances (1^{re} à 6^e). Il a également tenu sa réunion d'organisation le 3 mai 2012.

56. La création du Comité, son historique, sa chronologie et les rapports sur les travaux de ses précédentes sessions sont présentés dans les rapports du Comité à l'Assemblée générale¹¹.

57. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 35/202 de l'Assemblée générale, l'Administrateur du PNUD a organisé la session en appliquant les dispositions habituelles en matière de procédure.

B. Participation

58. Les représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies participant au Programme des Nations Unies pour le développement ont pris part à la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Y ont également assisté un État non membre et une entité ayant tous deux reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission d'observation permanente au Siège; les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies; les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres entités ayant qualité d'observateurs; et les personnes invitées en qualité d'orateurs de marque ou d'experts. La liste des participants figure à l'annexe I.

C. Élection des membres du Bureau

59. Les membres suivants ont été élus par acclamation :

Président :

John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

¹¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 39 et rectificatif (A/35/39 et Corr.1); ibid., trente-sixième session, Supplément n° 39 (A/36/39); ibid., trente-huitième session, Supplément n° 39 (A/38/39); ibid., quarantième session, Supplément n° 39 (A/40/39); ibid., quarante-deuxième session, Supplément n° 39 (A/42/39); ibid., quarante-quatrième session, Supplément n° 39 (A/44/39); ibid., quarante-sixième session, Supplément n° 39 (A/46/39); ibid., quarante-huitième session, Supplément n° 39 (A/48/39); ibid., cinquantième session, Supplément n° 39 (A/50/39); ibid., cinquante-deuxième session, Supplément n° 39 (A/52/39); ibid., cinquante-quatrième session, Supplément n° 39 (A/54/39); ibid., cinquante-sixième session, Supplément n° 39 (A/56/39); ibid., cinquante-huitième session, Supplément n° 39 (A/58/39); ibid., soixantième session, Supplément n° 39 (A/60/39); ibid., soixante-deuxième session, Supplément n° 39 (A/62/39); ibid., soixante-cinquième session, Supplément n° 39 (A/65/39).*

Vice-Présidents :

Alison Helena Chartres (Australie)
Attila Zimonyi (Hongrie)
Le Hoai Trung (Viet Nam)

Toutefois, à la 6^e séance, à la demande de leurs délégations respectives, le Comité a accepté que Le Hoai Trung (Viet Nam) soit remplacé par Ba Trac Nguyen (Viet Nam), et Attila Zimonyi (Hongrie) par Zsolt Hetesy (Hongrie). Par conséquent, les Vice-Présidents du Comité sont :

Alison Helena Chartres (Australie)
Zsolt Hetesy (Hongrie)
Ba Trac Nguyen (Viet Nam)

Rapporteur :

Joshua Mugodo (Kenya)

60. Le Comité a approuvé la recommandation du Président, lequel avait proposé qu'Alison Helena Chartres (Australie) préside le Groupe de travail. Il a ensuite été convenu que le Président du Groupe de travail en serait aussi le Rapporteur.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

61. Le Comité a tenu sa réunion d'organisation à New York le 3 mai 2012 pour élire les membres du Bureau de sa dix-septième session et adopter l'ordre du jour et le programme de travail provisoires.

62. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire annoté (SSC/17/L.2) et approuvé l'organisation des travaux (SSC/17/L.3) de sa dix-septième session. Un débat général a eu lieu en séance plénière les 22 et 23 mai 2012 concernant les points 2, 3 et 4. Le Groupe de travail, qui devait commencer ses travaux le 24 mai 2012, a été chargé de procéder à un examen de fond des points 2, 3 et 4 et de faire des recommandations au Comité. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa dix-septième session figure à l'annexe II du présent rapport.

Annexe I

Liste des participants à la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou États participant au Programme des Nations Unies pour le développement

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Guatemala, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Jordanie, Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Yémen

État non membre auquel a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission permanente d'observation au Siège de l'ONU

Saint-Siège

Entité à laquelle a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission permanente d'observation au Siège de l'ONU

Palestine

Services du Secrétariat de l'ONU et autres

Bureau de la coordination des activités de développement et Département des affaires économiques et sociales

Organismes, fonds et programmes des Nations Unies

Centre du commerce international; CNUCED; École des cadres du système des Nations Unies; Fonds des Nations Unies pour la population; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Programme alimentaire mondial; Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Nations Unies pour l'environnement; et Volontaires des Nations Unies

Institutions spécialisées

Banque mondiale; Fonds monétaire international; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation internationale du Travail; Organisation météorologique mondiale; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; Organisation mondiale de la Santé; Organisation mondiale du tourisme; et Union internationale des télécommunications

Organisations intergouvernementales

Banque islamique de développement; Organisation de coopération et de développement économiques; Organisation de la coopération islamique; Organisation des États américains; Partenaires dans le domaine de la population et du développement; Secrétariat du Commonwealth; et Union européenne

Organisations non gouvernementales et autres organisations invitées à participer en qualité d'observateurs

Export-Import Bank of India; Inter-American Cooperation Network; Research and Information System for Developing Countries; et Université de Princeton

Particuliers invités à participer en qualité d'orateurs de marque ou d'experts

Sachin Chaturvedi (maître de recherche, Research and Information System for Developing Countries); Amina Mohamed (Directrice exécutive adjointe, Programme des Nations Unies pour l'environnement); Rita Nangia (experte en infrastructures et en systèmes et technologies de l'information); T. D. Sivakumar (Représentant résident (Amériques), Export-Import Bank of India); et Terje Tessem (Chef du Programme des investissements à forte intensité de main-d'œuvre de l'Organisation internationale du Travail)

Annexe II

Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était saisi à sa dix-septième session

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (A/66/717)

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination concernant le rapport du Corps commun d'inspection (A/66/717/Add.1)

Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (SSC/17/1)

Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (SSC/17/2)

Note du Secrétaire général sur le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (SSC/17/3)

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents (SSC/17/L.2)

Note de l'Administrateur sur l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux (SSC/17/L.3)

